

# Mobilisation du DPU pour installer une régie agricole et alimenter les cantines scolaires en légumes bio



*Légende : Régie agricole de Mouans- Sartoux (06)*

*Crédit : <http://mead-mouans-sartoux.fr/>*

En 2005, grâce au Droit de préemption urbain (DPU), la commune de Mouans-Sartoux (06) a acquis un ancien domaine agricole de 4 hectares comprenant un mas provençal. Le terrain était alors classé en zone NA au Plan d'occupation des sols (zone d'urbanisation future).

Un projet immobilier y prévoyait la construction d'un lotissement privé. A la place, la collectivité y a installé une régie municipale agricole qui produit des légumes biologiques pour les restaurants scolaires et une Maison d'Éducation à l'alimentation durable (MEAD). Le PLU classe maintenant le site en zone agricole A.

## Coordonnées

Mouans-Sartoux

Documents

DPU pour installer une régie agricole et alimenter les cantines scolaires en bio

En 2005, grâce au Droit de préemption urbain (DPU), la commune de Mouans-Sartoux (06) a acquis un ancien domaine agricole de 4 hectares comprenant un mas provençal. Le terrain était alors classé en zone NA au POS (zone d'urbanisation future). Un projet immobilier y prévoyait la construction d'un lotissement privé. A la place, la collectivité y a installé une régie municipale agricole qui produit des légumes biologiques pour les restaurants scolaires et une Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable (MEAD). Le PLU, adopté en 2012, classe maintenant le site en zone agricole A. Ce document a permis de tripler la surface des zones A de la commune en passant de 42 à 112 hectares. L'objectif des élus est d'accueillir de nouveaux exploitants.

La régie agricole regroupe 3 employés qui produisent 25 tonnes de légumes / an, soit 85% d'autonomie en légumes dans les cantines.

Territoire : 9 911 habitants (2018), 13,52 km<sup>2</sup>

Mouans-Sartoux a été élue "Meilleure petite ville pour la biodiversité" en 2014 et "Capitale régionale de la biodiversité" de la Région PACA en 2017.

Mots clés : DPU, acquisition, terrain agricole, PLU, zone agricole A, régie agricole, alimentation

## Informations complémentaires

Thématiques

Agriculture

Aménagement du territoire

Auteur

Mouans-Sartoux (06)

Date de publication

2019

[Consulter la ressource](#)

**FICHE ACTION 1** *Développer une politique publique alimentaire bio et locale*



**Créer une régie agricole**

**MOUANS-SARTOUX**

Population : 10 000 habitants  
Situation : Entre Cannes et Digne, Alpes-Maritimes, Cote d'Azur

Carrières : 1 000 hectares / an / 2 zones reconnues  
100% bio

Statut le 1er janvier 2012 : Réduction de 30 % de production alimentaire. Sans impact pour la ville.

Approvisionnement : via l'APC agricole / le marché de la commune / 20 % de légumes / an, soit 400 t d'approvisionnement dans les commerces / le marché public / divers en 2019.

Projet alimentaire territorial (PAT) : 2019 - initiative de la Mairie / Mouans-Sartoux / l'association durable

Organiser soi-même les conditions de production de produits alimentaires sur son territoire pour fournir la restauration collective est une solution encore peu répandue en France. L'expérience de Mouans-Sartoux démontre que la régie agricole peut être un outil efficace et innovant, au service d'une politique publique ambitieuse inscrite dans le développement harmonieux de la ville et sa région.

**Pourquoi ?**

- Contrôler la souveraineté alimentaire sur le territoire
- Impliquer les acteurs politiques et citoyens sur une forte volonté politique
- Répondre au déficit de fournisseurs locaux lors des appels d'offres
- Privilégier la qualité alimentaire : bio, locaux, saisonniers, cuisine saine
- Maîtriser et sécuriser une partie des approvisionnements bio et locaux

**Comment ?**

- Préservation d'un domaine agricole de qualité sur 100 hectares en 2005
- Conversion des terres en bio, certifiées par l'État
- L'usage : trois équipements temps plein et accès prioritaire du service Espaces verts
- Planification des cultures en fonction des besoins (investissement tous les ans)
- Récoltes livrées directement aux cuisines

**Des avantages...**

Création de l'industrie alimentaire, stimulation des acteurs locaux (filles, personnes âgées, artisans, associations, entreprises locales), sensibilisation des habitants aux enjeux du développement durable, base d'un projet alimentaire durable de territoire qui répond aux besoins des citoyens.

**... et quelques limites**

Du fait à adapter aux spécificités de chaque territoire (certains sont largement pourvus en capacités de production, d'autres non) ; projet qui peut être chronophage et avoir des incidences financières, organisationnelles, etc.

Autres documents

[Sciences participatives : inventaire citoyen de la biodiversité de la forêt communale](#)

[PLU : plan de zonage en faveur des espaces agricoles et de la Trame verte et bleue \(TVB\)](#)

[PLU : règlement en faveur des espaces agricoles et de la trame verte et bleue \(TVB\)](#)

Liens utiles

[Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable \(MEAD\)](#)

Liens utiles

[Site internet dédié "Maison d'Education à l'Alimentation Durable"](#)